Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260428-DEL2026_27-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 23 Avril à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les documents budgétaires ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10 Avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10 Avril 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. PRONOST Yves, Mme FEVRE Blandine, M. BOUEDO Christophe, Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. REMINIAC David, M. THOMAZIC Sylvain, M. DUQUENOY Clément

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Mme FONTAINE Odile à Mme FEVRE Blandine, Mme BESCOND Servanne à M. ALLAIN Stéphane, Mme LE FEUVRE Céline à Mme BARRE Karine

A été nommé secrétaire : M. THOMAZIC Sylvain

2026/27 – Approbation Compte financier unique 2025 - Budget Commune

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2025/25 en date du 13 Mars 2025 adoptant le budget Commune – année 2025,

Vu le CFU 2025 de la commune de TREDION ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire donne lecture du compte financier unique du budget Commune 2025 annexé à la présente délibération d'où il ressort que :

	Dépenses	**Recettes**	**Résultat de l'exercice**	**Résultat de clôture N-1**	**Part affectée à l'invt**	**Résultat de cloture**
Investissement	881 296.97 €	993 880.31 €	112 583.34 €	819 611.52 €		932 194.86 €
Fonctionnement	808 968.20 €	1 039 106.48 €	230 138.28 €	419 453.82 €	418 000 €	231 592.10 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire se retire au moment du vote et n'y prend pas part.

Les membres du conseil élisent à l'unanimité M. PRONOST Yves, 1er adjoint, président de séance.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260428-DEL2026_27-DE

M. PRONOST Yves demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte financier unique BUDGET COMMUNE 2025 tel qu'il est présenté.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le compte financier unique du budget Commune pour l'année 2025,
- DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET

